

# In Extenso

In Extenso Rhône-Alpes  
24 chemin des Verrières  
BP 33  
69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54  
Fax : +33 (0) 4 78 34 26 66  
[lyon.charbonnieres@inextenso.fr](mailto:lyon.charbonnieres@inextenso.fr)  
[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)

## **URIOPSS**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

259 rue de Créqui  
69422 LYON Cedex 03

---

## **Rapports du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
➤ <b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>3 et 4</b>
➤ <b>COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013.....</b>	<b>6 à 23</b>
➤ <b>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....</b>	<b>25</b>

\* \* \*

# URIOPSS

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

259 rue de Créqui  
69422 LYON Cedex 03

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **URIOPSS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *immobilisations corporelles* » de l'annexe qui expose les conditions de comptabilisation d'une dotation aux amortissements dérogatoires sur les travaux du 2<sup>e</sup> étage.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances à recevoir.

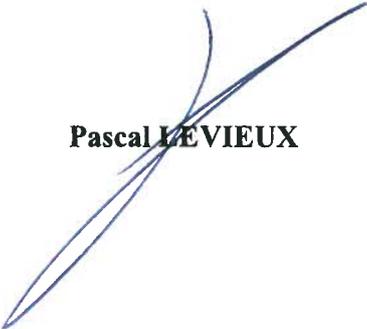
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Charbonnières, le 24 mars 2014  
Le Commissaire aux Comptes  
In Extenso Rhône-Alpes,

  
**Pascal LEVIEUX**

**COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2013**

## Bilan Actif

		31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Cessions brevets droits similaires	20 689	19 505	1 184	1 971
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	63 767	58 068	5 699	7 231
	Autres immobilisations corporelles	332 560	94 234	238 326	98 160
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 263		3 263	3 263	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	5 590		5 590	5 590	
Autres immobilisations financières	789		789	789	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>426 657</b>	<b>171 807</b>	<b>254 850</b>	<b>117 003</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				2 378
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	143 470		143 470	171 204
	Autres créances	56 278		56 278	71 241
Valeurs mobilières de placement	25 032		25 032	86 865	
Disponibilités	266 171		266 171	430 661	
Charges constatées d'avance	18 857		18 857	22 412	
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>509 807</b>		<b>509 807</b>	<b>784 761</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>936 465</b>	<b>171 807</b>	<b>764 657</b>	<b>901 764</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				6 379	
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

TEOREM LYON

## Bilan Passif

		31/12/2013	31/12/2012
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	114 505	114 505
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés,     subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	21 572	21 572
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	138 285	80 018
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9 052</b>	<b>58 267</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>261 842</b>	<b>252 790</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	37 500	15 000
	- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 519	15 741	
Provisions réglementées	23 699		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>74 718</b>	<b>30 741</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>336 560</b>	<b>283 531</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	156 646	155 880
	<b>Total des provisions</b>	<b>156 646</b>	<b>155 880</b>
<b>Fonds dédiés</b>	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		24 100
	Sur legs et donations affectés		
	<b>Total des fonds dédiés</b>		<b>24 100</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	53 755	165 935
	Emprunts et dettes financières divers	25 245	25 245
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 910	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 767	41 470
	Dettes fiscales et sociales	122 966	151 732
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	77	947
Produits constatés d'avance	19 731	52 924	
	<b>Total des dettes</b>	<b>271 451</b>	<b>438 253</b>
	Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>764 657</b>	<b>901 764</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 052,24	58 267,19
(1) Dont à moins d'un an		218 337	384 647
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		57	103 041
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

TEOREM LYON

## Compte de Résultat

		31/12/2013	31/12/2012	
		12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	644 798	684 321	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	73 047	100 501	
	Dons			
	Cotisations	610 844	607 561	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	14 739	15 505	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	19 464	15 313	
	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 362 892</b>	<b>1 423 003</b>	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		458 095	422 134	
Impôts, taxes et versements assimilés		68 050	64 802	
Remunération du personnel		514 694	543 851	
Charges sociales		294 808	306 730	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		24 376	20 786	
Dotation aux provisions		766	15 883	
Autres charges		1 273	621	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 362 061</b>	<b>1 374 807</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>831</b>	<b>48 195</b>	
<b>Produits financiers</b>		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	7 976	10 954	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	1 402	1 620	
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>6 575</b>	
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>		<b>7 406</b>	
	Produits exceptionnels	3 529	2 983	
	Charges exceptionnelles	24 600	282	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(21 072)</b>	<b>2 701</b>	
Impôts sur les sociétés	1 382	1 462		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	24 100			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		500		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 398 497</b>	<b>1 436 939</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 389 445</b>	<b>1 378 672</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>9 052</b>	<b>58 267</b>	
<b>INFLUENCES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

TEOREM LYON

# Règles et Méthodes Comptables

## Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de 764 657 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 398 497 euros et un total charges de 1 389 445 euros, dégageant ainsi un résultat de 9 052 euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le 01/01/2013 et clôturés le 31/12/2013, ayant une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 12 Mars 2014 par le Conseil d'Administration.

## Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issues du Règlement n°99.03 du Comité de Réglementation Comptable et du Règlement n°99.01 du 16 février 1999 relatif aux spécificités des associations et des fondations ainsi que des méthodes décrites ci-après .

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

## Faits marquants de l'exercice

NEANT

## Immobilisations incorporelles

TEOREM LYON

## Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage prévue, sur 3 ans.

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant une dépréciation en complément des amortissements.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

L'association fait application des dispositions du CRC 2002-10 relatives à l'amortissement selon la durée d'usage des biens.

L'association ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les plans suivants :

- Installations et agencements 3 à 10 ans.
- Matériel Mobilier FPC 5 ans
- Matériel de bureau. 3 à 10 ans.
- Matériel informatique : 3 ans.

Les agencements correspondant aux travaux du 2ème étage réalisés en 2013 pour un montant de 157 334 € et financés par des fonds dédiés à hauteur de 15% ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 10 ans. La dotation aux amortissements dérogatoires en 2013 s'élève à 23 699 €.

### Immobilisations financières

#### Acquisition antérieure au 1er janvier 2005 :

En vertu des dispositions antérieurement applicables au 1er janvier 2005, les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### Acquisition postérieure au 1er janvier 2005 :

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

## Règles et Méthodes Comptables

En égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, l'association a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n° 2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

### Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

### Engagement de retraite

A leur départ en retraite, les salariés de l'association perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans les comptes de l'association.

Les engagements de retraite ont été effectués dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite à 65 ans, sur la base de la convention collective et selon les normes de la profession comptable.

L'estimation du salaire de fin de carrière tient compte d'une réévaluation des salaires de 2%.

L'engagement est actualisé au taux de 3%.

Cette provision a été évaluée par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2013.

Le montant ainsi estimé et comptabilisé au 31 décembre 2013 s'élève en salaires bruts à 97 295 €, auxquels est rajouté un taux de charges patronales de 61 % : 59 351 € soit un total de 156 646€.

### Engagements envers la BFCC

Les comptes courants bancaires ouverts à la BFCC ont la situation comptable suivante au 31 décembre 2013:

- compte courant solde du relevé	+ 14 975 Euros
- livret Epidor:	472 Euros

TEOREM LYON

## Règles et Méthodes Comptables

-livret institutionnel

166 379 Euros

Dans le cadre des conventions signées avec la BFCC, ces comptes sont fusionnés et l'URIOPSS s'est engagé à maintenir une situation positive de 15 245 Euros

TEOREM LYON

In Extenso Rhône-Alpes  
*Commissaire aux Comptes*

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31.12/2013
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	21 946			1 257	20 689
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21 946</b>			<b>1 257</b>	<b>20 689</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	74 622			10 855	63 767
	Instal., agencement, aménagement divers	141 773		162 222	2 781	301 214
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 346				31 346
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>247 741</b>		<b>162 222</b>		<b>13 636</b>	<b>396 327</b>
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	3 263				3 263
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	6 379				6 379
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>9 641</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>279 328</b>		<b>162 222</b>		<b>14 893</b>	<b>426 657</b>

TEOREM LYON

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2013
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement			
	Autres	19 974	787	1 257
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 974</b>	<b>787</b>	<b>1 257</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	67 392	1 532	10 855
	Autres instal., agencement, aménagement divers	56 762	14 928	2 781
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	18 196	7 128	
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits			
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>142 350</b>	<b>23 588</b>	<b>13 636</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>162 324</b>	<b>24 376</b>	<b>14 893</b>	<b>171 807</b>

TEOREM LYON

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres		23 699		23 699
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>		<b>23 699</b>		<b>23 699</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	155 880	766		156 646
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>155 880</b>	<b>766</b>		<b>156 646</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>155 880</b>	<b>24 465</b>		<b>180 345</b>
Dont dotations et reprises <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			766 23 699		

TEOREM LYON

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré	92 934			92 934
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	21 572			21 572
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	80 018	58 267		138 285
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	58 267	9 052	58 267	9 052
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports	15 000	30 000	7 500	37 500
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 741		2 222	13 519
Provisions réglementées		23 699		23 699
<b>TOTAL</b>	<b>283 531</b>	<b>121 019</b>	<b>67 989</b>	<b>336 560</b>

TEOREM LYON

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
<b>TOTAL</b>				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Dons pour travaux bureaux 2eme étage	24 100	24 100		
Total	24 100	24 100		
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>	<b>24 100</b>	<b>24 100</b>		

TEOREM LYON

## Créances et Dettes

		31/12/2013	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	5 590	5 590	
	Autres immobilisations financières	789	789	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	143 470	143 470	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 308	1 308	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Debiteurs divers	54 970	54 970		
Charges constatées d'avances	18 857	18 857		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>224 983</b>	<b>224 983</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2013	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	57	57		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	53 698	9 494	39 940	4 264
	Emprunts et dettes financières divers	25 245	25 245		
	Fournisseurs et comptes rattachés	40 767	40 767		
	Personnel et comptes rattachés	34 861	34 861		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 185	82 185		
	Impôts sur les bénéfices	1 382	1 382		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 538	4 538		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	77	77		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	19 731	19 731			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>262 541</b>	<b>218 337</b>	<b>39 940</b>	<b>4 264</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 179			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

TEOREMLYON

## Produits à recevoir

		31/12/2013
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>64 667</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>8 415</b>
<i>USAG.PROD. NON ENCORE FACT.</i>	<i>8 415</i>	
<b>Autres créances</b>		<b>56 252</b>
<i>I.J SEC.SOC.A REGUL.</i>	<i>1 308</i>	
<i>RBT FORMATION A RECEVOIR</i>	<i>2 081</i>	
<i>PROD.A RECEV.COTISATIONS</i>	<i>5 124</i>	
<i>PDTS A RECEV.:SUBVEN.</i>	<i>10 000</i>	
<i>SUBV. POLE COOP. A RECEVOIR</i>	<i>22 139</i>	
<i>SUBV PREV RISQUES PROF A RECEV</i>	<i>15 000</i>	

TEOREM LYON

## Charges à payer

		31/12/2013
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>59 727</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>92</b>
<i>INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT</i>	<i>92</i>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>3 807</b>
<i>FOURNISS.FACT.NON PARVENUES</i>	<i>3 807</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>55 828</b>
<i>DETTES PROVISIO.POUR CONGES</i>	<i>25 746</i>	
<i>PERSONNEL SALAIRES A PAYER</i>	<i>5 703</i>	
<i>CPTE EPARG.TEMPS CH.A PAY</i>	<i>3 412</i>	
<i>PROVISION CHARGES SUR CP</i>	<i>15 448</i>	
<i>CH.SOCIA.S/CET A PAYER</i>	<i>2 048</i>	
<i>CHARGES S/ SALAIRES A PAYER</i>	<i>3 471</i>	

TEOREM LYON

## Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2013	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		18 857	19 731
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>		<b>18 857</b>	<b>19 731</b>

TEOREM LYON

## Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2013
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>3 529</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>1 307</b>
<i>PROD.EXCEPT.S/OPERAT.GESTIO</i>	56	
<i>PRODUITS S.EXERCICE ANTER.</i>	1 251	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>2 222</b>
<i>QUOTE-PART SUBV INVEST</i>	2 222	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>24 600</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>901</b>
<i>AMENDES PENALES</i>	45	
<i>CHARGES EXPL.S/EXERC.ANTER.</i>	856	
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements</b>		<b>23 699</b>
<i>DOT AUX AMORT DEROGATOIRES</i>	23 699	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(21 072)</b>

TEOREM LYON

## Engagements financiers

	31/12/2013	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>			
<b>Avals, cautions et garanties</b> Garantie reçue s/ emprunt de 50 000 € souscrit auprès du Crédit Coopé.le 7-12-2010 . Garantie de France Active Garantie à hauteur de 37,50% au titre du Fonds de garantie  Garantie reçue s/ emprunt de 30 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et débloqué en 02-2011 Garantie de France Active à hauteur de 37%.			
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> IDR			
<b>Autres engagements</b>			
<b>Total des engagements financiers (1)</b>			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Nombre d'heures de DIF acquis à la clôture de l'exercice : ..... 1 330.....  
 Nombre d'heures de DIF pris au cours de l'exercice : .....

TEOREMLYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

## URIOPSS

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

259 rue de Créqui  
69422 LYON CEDEX 03

---

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Membres de l'Association,

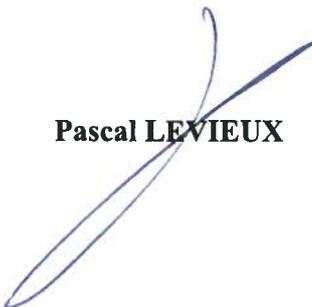
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Charbonnières, le 24 mars 2014  
Le Commissaire aux Comptes  
In Extenso Rhône-Alpes,

  
**Pascal LEVIEUX**

In Extenso Rhône-Alpes  
Commissaire aux Comptes